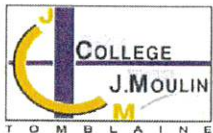




RÉGION ACADÉMIQUE  
GRAND EST

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



14 Rue Jean Moulin  
BP 59  
54510 TOMBLAINE  
Mél : [ce.0541569@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0541569@ac-nancy-metz.fr)

Téléphone : 03 83 21 51 02

Dossier suivi par :  
Catherine Schweitzer  
Adjoint Gestionnaire

Tomblaine, le 4 janvier 2022

M. le Principal du collège Jean  
Moulin

Aux

Responsables légaux des élèves

**Objet : modification fonctionnement restauration scolaire**

Madame, Monsieur,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dans un but de simplification, je vous informe que plusieurs changements en matière de restauration scolaire vont être mis en place :

- les factures seront dorénavant établies par le service intendance du collège et vous seront transmises par messagerie électronique à l'adresse que vous avez indiquée au secrétariat de l'établissement.

Toute demande de remise d'ordre dûment justifiée est à faire parvenir au gestionnaire du collège.

- les règlements par chèque ou espèces seront à effectuer auprès du gestionnaire du collège et non plus au lycée Varoquaux. Par contre, il n'y a pas de changement pour les frais scolaires réglés par prélèvement. Ils continueront à être effectués par l'agence comptable du lycée

Pour les élèves externes ou les demi-pensionnaires souhaitant prendre exceptionnellement un repas hors jours inscrits au forfait, je vous rappelle qu'il est possible d'accueillir ponctuellement votre enfant à la demi-pension. Des badges sont en vente au service gestion du collège au prix de 5.50 €. En parallèle, l'élève devra s'inscrire au service de la vie scolaire au plus tard le jour de la prise de repas avant 10 h.

Restant à votre disposition pour toute précision qui vous semblerait utile, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Principal,

T. Barbier

